

Note d'info GDS France – 09/09/2025

Dermatose Nodulaire Contagieuse

Un foyer de DNC a été confirmé dans l'AIN samedi 6 septembre dans un lot de cinq animaux non vaccinés. L'ensemble des bovins a été abattu le même jour (le 6 septembre). En dépit de très bons résultats en termes de couverture vaccinale (plus de 90 %) et de ralentissement important du nombre hebdomadaire de foyers, l'objectif d'éradication n'est pas encore totalement atteint. Aussi, l'extrême vigilance reste essentielle pour ne pas compromettre les bons résultats des dernières semaines qui témoignent que la stratégie de lutte adoptée est efficace.

La zone réglementée a évolué :

- Des communes de l'Ain et de Haute-Savoie qui étaient en zone de surveillance sont passées en zone de protection (ZP) ;
- Des communes de l'Ain, de Haute-Savoie et du Jura qui étaient hors zone réglementée sont passées en zone de surveillance (ZS). Les cabinets vétérinaires ayant une clientèle dans ces communes recevront très prochainement les doses vaccinales pour la vaccination des bovins dans ces nouvelles communes en zone réglementée.

Vous voudrez bien trouver au lien suivant l'arrêté préfectoral pour chacun de ces 3 départements listant les communes en ZS et ZP (Pour le Jura, communes en ZS uniquement)  : [ICI](#)

Le site internet des DRAAF AURA et Bourgogne-France-Comté sera actualisé dans la journée avec la liste de ces communes en format tableur Excel.

- Sur le site de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes : <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/dermatose-nodulaire-contagieuse-bovine-a6240.html>
- Pour les communes du Jura : sur le site de la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté : <https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/la-region-bourgogne-franche-comte-concernee-par-une-zone-reglementee-a3570.html>